

de la crise mondiale; ces signes de guérison sont plus accentués au Canada que dans n'importe quel autre pays du monde. Je relève ce fait significatif dans un article publié par l'un des principaux journaux de l'Ouest où l'on cite trois ou quatre valeurs de bourse; la cote démontre qu'elles ont subi un affaissement plus sensible que les prix d'autres articles de première nécessité, durant la même période. Mais, en voilà assez sur cet aspect du débat. Je me suis efforcé de vous faire toucher du doigt le mobile qui nous a fait agir. Notre intervention n'a pas été accidentelle; nous avons agi de propos délibéré non pas dans le but, ainsi qu'on l'a donné à entendre, de démontrer jusqu'à quel point le tarif douanier peut être relevé, mais afin d'atteindre le but visé.

Et maintenant, le seul autre point important sur lequel je tiens à revenir, ce sont les observations qu'a faites l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) touchant la vente des obligations de notre dernier emprunt de conversion. Il serait injuste à mon sens de permettre que ces remarques de l'honorable député soient consignées au hansard sans rétablir les faits.

Mon honorable ami a affirmé que la vente de ces valeurs au public au cours qui prévalait, l'automne dernier, s'est faite à un prix trop élevé et au détriment des détenteurs d'obligations qui ont souscrit à l'emprunt de conversion, lancé l'année précédente. Or, voici ce que disait mon honorable ami au cours d'un discours qu'il a prononcé dans cette Chambre, l'an dernier:

Ce n'est donc pas une remarquable opération financière de faire accepter au peuple canadien les obligations de premier ordre du Dominion au taux d'intérêt de 4½ p. 100. Nous nous réjouissons du succès de l'emprunt, mais je tiens à dire en toute franchise qu'à juger par d'autres opérations financières publiques, les taux d'intérêt et les conditions accordées sont des plus gênereux pour les obligataires, sinon élevés.

Ainsi donc, le principal critique financier de l'opposition était d'avis que le taux d'intérêt à 4½ p. 100 accordé aux obligataires de l'emprunt de conversion était trop élevé. La question est très simple: Il est admis partout qu'un intérêt de 4½ p. 100 sur des valeurs à long terme constitue un taux raisonnable. Les gens ont souscrit à cet emprunt de conversion et ont échangé leurs valeurs parce qu'il ont cru faire une bonne affaire. Ainsi que dans tous les autres pays du monde, la même cause a produit le même effet. Si le peuple a répondu avec tant de générosité à notre appel, c'est parce que les Canadiens sont courageux et ont foi dans l'avenir de leur pays. Et maintenant, parce que la valeur de

ces titres accuse une baisse en regard des obligations du dernier emprunt de conversion, l'on accuse le Gouvernement d'avoir été de mauvaise foi. Voici les paroles qu'a prononcées l'honorable député de Shelburne-Yarmouth:

Le peuple a le droit de se plaindre de ce financement et de dire qu'il ne faut peut-être pas reconnaître trop de mérite au premier ministre à ce sujet. Libre à mes honorables amis d'applaudir, mais, en toute justice pour le peuple canadien, le ministre des Finances aurait dû lui rendre l'hommage qui lui revient pour l'échange d'obligations opéré dans l'emprunt de conversion. Les intéressés ont accepté une perte qui a grandi avec le temps. Je connais fort bien la différence entre les prix des obligations à long terme et des obligations à courte échéance, et je comprends que l'emprunt du service national et l'emprunt de conversion sont deux choses tout à fait différentes. Le premier ministre ne saurait trop louer les rentiers canadiens d'avoir assuré le succès de l'emprunt de conversion.

Nous avons rendu hommage au peuple, monsieur l'Orateur, car, c'était là la marche à suivre. Et quand on constate que les valeurs des Etats-Unis ont perdu jusqu'à dix points sur la place, il faut bien admettre que le maintien des prix au Canada fait excessivement honneur au peuple canadien lui-même.

Mais je me demande si l'honorable député de Shelburne-Yarmouth a oublié que l'ancien gouvernement a fait un emprunt de conversion, en 1922, je crois, alors que l'on convertit \$114,000,000 en une émission de \$29,000,000 remboursable en 1927, et en une autre de \$85,000,000 devant échoir en 1932, dont nous avons nous-mêmes converti et remboursé une partie. En échange des anciennes obligations, le gouvernement de cette époque-là donna des obligations portant intérêt à 5½ p. 100, y ajoutant un mois d'intérêt. L'honorable député aurait-il oublié cela? Ayant converti les obligations de 5½ en obligations de 4½, nous estimions avoir fait une excellente affaire,—pour le pays,—et en sus, nous estimions avoir créé, pour les titres à longue échéance, un marché avantageux pour les épargnistes. A la suite de la situation mondiale dont je parlais, nos valeurs ont subi une dépréciation tout comme celles des autres pays, mais, si je puis en juger par ce qui se passe à l'heure actuelle, la plus-value de nos titres ne le cèdera en rien à celles des obligations de n'importe quel pays de l'univers.

En faisant observer que nos revenus n'avaient pas répondu à nos prévisions, il a eu la bienveillance de faire précéder ses remarques des mots: "si les affaires se maintenaient à leur niveau actuel". J'ai précisé qu'un ralentissement sensible des affaires était survenu et, qu'en conséquence, nous n'avons pas encaissé les revenus que nous avions prévus, et, à titre